



Tensions d'approvisionnement en Corgard 80 mg (nadolol) : ce médicament doit être réservé à certains patients atteints de troubles du rythme d'origine génétique

Corgard (nadolol) est un bêtabloquant utilisé en cardiologie dans plusieurs indications dont l'hypertension artérielle. Ce médicament fait l'objet de fortes tensions d'approvisionnement qui devraient durer jusqu'à la fin du premier trimestre 2024. Le laboratoire Cheplapharm indique que l'origine de cette rupture est un défaut d'approvisionnement en matière première.

Afin que les patients traités par Corgard puissent bénéficier d'un traitement adapté, des recommandations ont été élaborées avec les représentants des professionnels de santé et des patients, ainsi que des centres de référence ou de compétence maladies rares spécialisés dans les troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares.

Corgard doit être réservé aux patients chez lesquels ce médicament ne peut être ni substitué, ni arrêté sans risque vital. Cela concerne environ 15 000 patients atteints de troubles du rythme d'origine génétique :

- Le syndrome du QT long congénital
- La tachycardie ventriculaire polymorphe catécholaminergique.

Un [protocole spécifique](#) est mis en place à l'attention des professionnels de santé afin de permettre à ces patients de disposer de leur traitement par Corgard malgré les tensions d'approvisionnement actuelles.

Pour les autres indications, un traitement alternatif sera prescrit aux patients pour poursuivre leur prise en charge. Les stocks des alternatives sont disponibles en quantité suffisante.

Information pour les patients

Vous allez être contacté(e) par votre pharmacien puis par votre médecin (cardiologue ou médecin généraliste).

Vous êtes traité(e) par Corgard (nadolol) pour un syndrome du QT long congénital ou une tachycardie ventriculaire polymorphe catécholaminergique :

- Si vous êtes déjà suivi(e) dans un centre de référence ou de compétence maladies rares spécialisé dans les troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares, le médecin de ce centre va établir et vous faire parvenir une nouvelle ordonnance de Corgard.

- Si vous êtes suivi(e) par un cardiologue de ville ou un médecin généraliste, celui-ci vous mettra en lien avec un centre de référence ou de compétence maladies rares spécialisé dans les troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares, seul habilité à établir votre nouvelle ordonnance.

Dans ces deux cas, vous devrez prendre contact avec le centre pour faire une demande d'ordonnance de Corgard.

Vous vous pourrez ensuite vous rendre dans votre pharmacie habituelle pour obtenir votre traitement.

Vous êtes traité(e) par Corgard pour une autre indication :

- Votre cardiologue ou votre médecin traitant remplacera votre médicament par un autre. Les stocks des autres traitements sont disponibles en quantité suffisante.

En cas d'effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament déclarez-le immédiatement auprès de votre centre régional de pharmacovigilance qui pourra, si besoin, discuter avec vous de l'imputabilité médicamenteuse.



Déclarer un effet indésirable

Information pour les cardiologues et les médecins généralistes

Corgard (nadolol) doit être réservé aux patients chez lesquels ce médicament ne peut être ni substitué, ni arrêté sans risque vital. Cela concerne exclusivement les patients atteints de troubles du rythme d'origine génétique :

- Le syndrome du QT long congénital (SQTL) ;
- La tachycardie ventriculaire polymorphe catécholaminergique (TVPC).

Vous devez contacter votre patient.

Si votre patient est concerné par une de ces deux pathologies :

- Mettez-le en lien avec un centre de référence ou de compétence maladies rares spécialisés dans les troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares afin que celui-ci lui adresse une ordonnance spécifique pour obtenir son traitement auprès de sa pharmacie.

Si votre patient est traité pour une autre pathologie, comme l'hypertension :

- Substituez le médicament Corgard (nadolol) par un autre médicament.
À l'exception du sotalol, la société française de cardiologie (SFC) recommande d'utiliser des bêtabloquants, comme par exemple : Atenolol (50 à 100 mg), Betaxolol (10 à 20 mg), Acebutolol (200 à 400 mg), Nébivolol (5 à 10 mg), ou encore Bisoprolol (2,5 à 10 mg).
- Si la substitution par un bêtabloquant n'est pas adaptée, la SFC recommande de remplacer Corgard par une association d'autres classes thérapeutiques (IEC, ARA2, inhibiteur calcique, diurétique).

Information pour les pharmaciens

Corgard (nadolol) doit être exclusivement réservé aux patients chez lesquels ce médicament ne peut être ni substitué, ni arrêté sans risque vital. Cela concerne les patients atteints de troubles du rythme d'origine génétique :

- Le syndrome du QT long congénital (SQTL) ;
- La tachycardie ventriculaire polymorphe catécholaminergique (TVPC).

Contactez les prescripteurs afin qu'ils se mettent en lien avec les patients. En parallèle contactez directement les patients pour les informer de la situation et de la conduite à tenir en fonction de leur pathologie.

Pour les patients atteints d'une des deux pathologies mentionnées ci-dessus :

Vous pourrez continuer à leur délivrer Corgard sur présentation d'une ordonnance émanant d'un centre de référence ou de compétence maladies rares spécialisé dans les troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares.

Vous remplirez le formulaire de commande prévu à cet effet, que vous adresserez au laboratoire.

[+ Consultez le protocole spécifique à la délivrance de Corgard 80 mg \(Nadolol\)](#)

Pour les patients traités pour une autre pathologie, comme l'hypertension :

Vous délivrerez le nouveau traitement prescrit par le cardiologue ou le médecin traitant.

En effet, les stocks actuels de Corgard ne sont pas suffisants pour traiter ces patients, tandis que les stocks des alternatives sont en quantité suffisante.

Lire aussi :

[Disponibilité des produits de santé - Corgard 80 mg, comprimé sécable|– \[nadolol\] - ANSM \(sante.fr\)](#)